

## 2 Politique

### Présidentielle 2016/Séminaire des commissaires Cénap

# Une formalité obligatoire avant la prestation de serment aujourd'hui

SM

Libreville/Gabon

LES commissaires désignés dans le cadre de l'élection présidentielle du 27 août prochain étaient en séminaire de formation le week-end écoulé, à l'initiative de la Cour constitutionnelle. C'est la présidente de cette institution, Marie-Madeleine Mborantsuo qui a procédé à l'ouverture de ces travaux qui se sont déroulés au siège de la Cour constitutionnelle. Le président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), René Aboghé Ella y a pris une part active.

Il s'agit d'une formalité désormais obligatoire avant la prestation de ser-



La présidente de La Cour constitutionnelle, Marie Madeleine Mborantsuo ouvrant les travaux.

ment des intéressés. Les commissaires de la Cénap auront la charge de conduire à bon port le scrutin présidentiel dans les différentes commissions locales et consulaires. Cette formation est donc nécessaire à chaque élection. Notamment pour prévenir toute méconnaissance de la loi électorale qui pourrait engendrer un éventuel

échec du scrutin ou une quelconque remise en cause de celui-ci. Après avoir entrepris tour à tour des rencontres du genre, avec des groupes d'acteurs civils et politiques, parmi lesquels : les élus locaux (majorité et opposition), les acteurs politiques, les acteurs de la société civile, les confessions religieuses, les mem-



Les membres de la Cénap ont reçu des enseignements sur leur rôle.

bres des forces de défenses et de sécurité, les membres des missions diplomatiques accréditées dans notre pays, les membres de la Cour constitutionnelle ont jugé bon d'entretenir les commissaires, sur le rôle et les responsabilités qui sont les leurs. Les membres de la Cénap ont ainsi bénéficié, de la part des juges, des ensei-

gnements et autres conseils relatifs à leur mission allant de la prise de leurs fonctions jusqu'à la fin de leur mission. La conduite à tenir après leur prestation de serment, la préparation matérielle du scrutin, les opérations de dépouillement, voici les grands axes de ces assises. Y compris la rédaction du

procès-verbal, lequel représente, comme l'a souligné le juge Louise Angue, le document capital pour toute élection. La rencontre a été qualifiée d'"enrichissante" par les participants. Tous ces membres des commissions électorales locales et consulaires prêteront serment ce matin devant la Cour constitutionnelle.